

## PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 13 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize février, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 08 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN

**Absents excusés** : Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD  
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Votants : 07

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2022.

### - REDEVANCE OCCUPATION DE DOMAINE PAR FRANCE TELECOM 2023

Le conseil municipal décide d'appliquer les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2023, à savoir 46,95 €/km pour les artères souterraines et 62,60 €/km pour les artères aériennes, ce qui représente une redevance annuelle totale de mille quatre cent trente-neuf euros et quatre centimes, **arrondie à mille quatre cent trente-neuf euros (1 439,00 euros)** pour la commune de Sacierges St Martin en 2023.

### - FAR EQUIPEMENT 2023 : RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS - RADIATEURS

Le Maire propose au conseil municipal d'équiper les bâtiments communaux de radiateurs électriques moins énergivores. Cela concerne la mairie, le gîte communal, la salle de Chéniers.

Il propose de solliciter le Département pour l'octroi de 2 parts de FAR Équipement, soit 12 150 €.

Après examen des devis, le conseil municipal retient le devis présenté par l'entreprise Samelec et valide le plan de financement ci-dessous :

	Montant HT	FAR 2 parts	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
SAMELEC	21 515,00 €	<b>12 150,00 €</b>	9 365,00 €	4 303,00 €	<b>13 668,00 €</b>	25 818,00 €
			- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>21 515,00 €</b>	<b>12 150,00 €</b>	<b>9 365,00 €</b>	<b>4 303,00 €</b>	<b>13 668,00 €</b>	<b>25 818,00 €</b>
		56%	44%			

### - FAR VOIRIE 2023

Le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux de voirie pour 2023.

L'avant-projet pour la voie communale de La Cosse s'élève à 17 000 € hors taxes. Le conseil municipal demande au Maire de solliciter le Département pour l'attribution d'une part de FAR Voirie.

Après examen du projet, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'avant-projet du bureau d'études DB et valide le plan de financement ci-dessous :

	Montant HT	FAR 1 part	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
	17 000,00 €		10 925,00 €	3 400,00 €	<b>14 325,00 €</b>	20 400,00 €
			- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>6 075,00 €</b>	<b>10 925,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>14 325,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>
		35,74%	64,26%			

## - QUESTIONS DIVERSES :

- **Déploiement de la fibre** : La société Axione est en charge des travaux de déploiement de la fibre sur le territoire de la commune. Certains poteaux, implantés en limite de domaine privé/public, sont beaucoup trop proches des maisons et génèrent des nuisances pour les riverains. La mairie contactera le gestionnaire des travaux pour demander la réimplantation de certains poteaux.

- **Investissements 2023** : Hormis les dossiers présentés ci-dessus (radiateurs et voirie), les élus étudient également d'autres projets d'investissement ainsi que leur financement potentiel :

- Aménagement de rayonnages au hangar communal pour 5 400 euros TTC

- Rénovation de l'éclairage public : Cette opération pourrait être financée par le « Fonds vert », sous réserve de faire réaliser un audit énergétique préalable. Le maire se charge de contacter la SEGEC pour établir un devis de remplacement de l'éclairage existant par un éclairage Led. Les dossiers de demande de « Fonds vert » peuvent être déposés jusqu'au 31 mars 2023. Toutefois, la réalisation effective de ces travaux pourrait être reportée en 2024.

Il reste des travaux votés les années antérieures non exécutés à ce jour. Les élus souhaitent que 2023 soit l'année de leur réalisation. Ce sont des travaux qui ont obtenus des financements (Département et État).

- **Rue des Ardillés – Chéniers** : Les élus rappellent qu'il faut installer un caniveau dans cette rue.

- **Symctom** : Le Symctom avait demandé à la commune la possibilité de stocker les futurs bacs des habitants de Sacierges dès le printemps. La mairie ne dispose pas de local ; les bacs seront probablement distribués à l'automne prochain.

- **SEGEC** : La SEGEC est l'entreprise en charge de l'entretien de l'éclairage public. La mairie a signalé des dysfonctionnements sur le réseau mais aucun technicien n'est intervenu. Le maire contacte un des responsables de cette société.

- **SDEI** : Voilà maintenant presque 18 mois qu'un câble électrique « pend » dans une haie à la Puychallerie ! Enedis, puis le SDEI (syndicat d'énergie de l'Indre), promettent une intervention.... De nombreuses relances de la mairie ont été faites...En vain.

- **Comité des fêtes** : L'actuel président de cette association a une nouvelle activité professionnelle et il ne dispose plus de temps à consacrer aux projets de l'association. D'autres habitants de la commune souhaitent prendre en charge la gestion du comité des fêtes et ils proposent une réunion à la salle des fêtes de Sacierges le lundi 20 mars 2023, à 20h.00. Toutes les personnes désirant s'investir sont les bienvenues.

- **Course cycliste du 29 juillet** : Le vélo Club Blançois et l'US Argenton organisent sur le territoire de Sacierges une course cycliste le samedi 29 juillet 2023. Le maire est en contact avec ces 2 clubs pour définir un parcours agréable... et sportif ! La commune fera appel à des bénévoles pour garantir la sécurité de la course dans les carrefours.

- **Fermeture du secrétariat** : La secrétaire est en formation les 6, 7, 8, 16 et 17 mars, puis les 6, 7, 12, 13 et 14 avril 2023 ; le secrétariat sera fermé.

- Fin de séance : 23h00 -